



24 juillet 2015

A nos actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2015 de Logitech. L'Assemblée aura lieu le mercredi 9 septembre 2015 à 14h00 au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation et des informations, qui comprennent un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée, la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles.

Que vous puissiez participer à l'Assemblée générale ordinaire ou non, votre vote est important.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guerrino De Luca". The signature is fluid and cursive.

GUERRINO DE LUCA

Président du Conseil d'administration

Cette page est intentionnellement vierge.

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Mercredi 9 septembre 2015

14h00 (l'enregistrement débute à 13h30)

SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

ORDRE DU JOUR

A. Rapport

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant au 31 mars 2015

B. Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2015
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants
3. Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende
4. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2015
5. Elections au Conseil d'administration
 - 5.A. Réélection de M. Kee-Lock Chua
 - 5.B. Réélection de M. Bracken Darrell
 - 5.C. Réélection de Mme Sally Davis
 - 5.D. Réélection de M. Guerrino De Luca
 - 5.E. Réélection de M. Didier Hirsch
 - 5.F. Réélection du Dr. Neil Hunt
 - 5.G. Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos
 - 5.H. Election du Dr. Edouard Bugnion
 - 5.I. Election de Mme Sue Gove
 - 5.J. Election du Dr. Lung Yeh
6. Election du Président du Conseil d'administration
7. Elections au Comité de rémunération
 - 7.A. Réélection de Mme Sally Davis
 - 7.B. Réélection du Dr. Neil Hunt
 - 7.C. Election de M. Dimitri Panayotopoulos
8. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016
9. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017
10. Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2016
11. Réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant

**QUESTIONS ET REPONSES
CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015 DE LOGITECH**

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT TOUS LES ACTIONNAIRES

Pourquoi ai-je reçu cette "Invitation et Document d'Information"?

Ce document est destiné à satisfaire à la fois aux règles du droit suisse des sociétés et aux règles américaines concernant les "proxy statements". En dehors des Etats-Unis et du Canada, cette Invitation et Document d'Information sera mise à disposition des actionnaires inscrits au Registre des Actions avec une traduction partielle française et allemande. La version anglaise de cette Invitation et Document d'Information fait foi en cas de divergence avec les autres versions. Des copies de cette Invitation et Document d'Information ont été mises à disposition des actionnaires dès le 24 juillet 2015.

Le coupon-réponse vous est adressé au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mercredi 9 septembre 2015 à 14h00 au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.

Qui peut voter à l'Assemblée?

Les actionnaires inscrits au Registre des Actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par l'agent de transfert américain de Logitech, Computershare) le jeudi 3 septembre 2015 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun actionnaire ne pourra être inscrit au Registre des Actions entre le 3 septembre 2015 et le jour suivant celui de l'Assemblée. Au 30 juin 2015, 102,572,279 actions étaient inscrites et conféraient le droit de vote sur un total de 164,430,567 actions Logitech en circulation. Le nombre d'actions qui pourront effectivement être votées lors de l'Assemblée dépendra du nombre d'actions qui seront inscrites ou désinscrites entre le 30 juin 2015 et le 3 septembre 2015.

Pour obtenir davantage d'informations sur la façon dont les ayants droit économiques américains et canadiens peuvent exercer leurs droits de vote dans la perspective de l'Assemblée, vous êtes priés de vous référer à la section "Informations supplémentaires pour les ayants droit économiques américains et canadiens *street name*" ci-dessous.

Qui a la qualité d'actionnaire inscrit?

Vous êtes considéré comme un actionnaire inscrit et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont mis à votre disposition, si vos actions sont inscrites au Registre des Actions de Logitech International S.A. ou dans le sous-registre tenu par notre agent de transfert américain, Computershare.

Qui est considéré comme un ayant droit économique d'actions inscrites au nom d'un dépositaire?

Les actionnaires qui n'ont pas demandé à ce que leurs actions soient inscrites directement au Registre des Actions, et qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nommée ou d'une organisation similaire inscrite au Registre des Actions, sont les ayants droit économiques des actions inscrites au nom du dépositaire. Si vous détenez vos actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nommée ou d'une organisation similaire américaine ou canadienne, ce qui est la pratique habituelle aux Etats-Unis et au Canada, l'organisation auprès de laquelle vous détenez votre compte est considérée comme étant l'actionnaire inscrit en ce qui concerne l'exercice du droit de vote à l'Assemblée, et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont envoyés à cette organisation ou mis à sa disposition. Vous êtes en droit de donner des instructions à l'organisation pertinente sur la façon dont le droit de vote doit être exercé en ce qui concerne les actions détenues pour votre compte.

Pourquoi est-il important de voter?

Logitech est une société cotée en bourse dont les décisions essentielles ne peuvent être prises que par les actionnaires. Que vous ayez l'intention de participer à l'Assemblée ou non, il est important que vos actions soient représentées.

Combien d'actions doivent être représentées pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer?

L'Assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum. En droit suisse, les assemblées générales des sociétés cotées en bourse ne sont pas soumises à des exigences de participation minimale, et les statuts de Logitech ne prévoient pas non plus une telle exigence.

Où Logitech a-t-elle ses principales activités?

Le principal établissement de Logitech en Suisse se situe à l'EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse, et le principal établissement aux Etats-Unis se situe à 7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560. Le numéro de téléphone principal de Logitech en Suisse est le +41-(0)21-863-5111 et le numéro de téléphone principal aux Etats-Unis est le +1-510-795-8500.

Comment puis-je me procurer le document d'information (incluant l'entier de la description des propositions) et le rapport annuel de Logitech ainsi que les autres documents mis à la disposition des actionnaires?

Une copie de notre rapport annuel 2015, de cette Invitation et Document d'Information ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2015 que nous avons déposé auprès de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des copies de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse et aux Etats-Unis aux adresses et numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

Où puis-je obtenir les résultats des votes de l'Assemblée?

Nous entendons annoncer le résultat des votes lors de l'Assemblée et publier un communiqué de presse à l'issue de celle-ci. Nous entendons également annoncer les résultats dans un communiqué établi sur le Formulaire 8-K auprès de la SEC au plus tard mardi 15 septembre 2015. Un exemplaire du Formulaire 8-K sera disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://ir.logitech.com>.

Puis-je participer et voter lors de l'Assemblée si je ne suis pas un actionnaire inscrit?

Vous ne pouvez pas participer et voter vous-même vos actions lors de l'Assemblée à moins que vous deveniez un actionnaire inscrit d'ici au 3 septembre 2015 ou que vous obteniez une procuration de la banque, trustee ou société nommée qui détient vos actions et qui vous permette de voter les actions lors de l'Assemblée. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée qui n'est pas américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant notre Registre des Actions à l'adresse suivante: Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Suisse, et en suivant les instructions qui vous seront données ou, pour certaines juridictions, en demandant à être inscrits par l'intermédiaire de la banque ou du négociant via lequel vous détenez vos actions. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant votre banque, trustee ou société nommée et en suivant les instructions qui vous seront données.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIONNAIRES INSCRITS

Comment puis-je voter si je n'envisage pas de participer à l'Assemblée?

Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (*Proxy Card*).

Vote par internet – Registre des Actions suisse

Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code à usage unique indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration") et soumettez vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("Send"). Votre code n'est valable qu'une seule fois et expire dès que vous vous déconnectez du portail. Tant que vous restez connecté sur le portail de vote, vous avez la possibilité de changer vos instructions comme vous le souhaitez.

Carte-réponse – Registre des Actions suisse

Cochez la case "Option 3" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte-réponse dûment complétée à Me Béatrice Ehlers au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Vote par internet – Registre des Actions américain

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document

Notice of Internet Availability of Proxy Materials que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée.

Carte d'instruction – Registre des Actions américain

Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la Carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Comment puis-je participer à l'Assemblée?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une carte d'accès. Vous pouvez commander votre carte d'accès sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (*Proxy Card*) et nous vous ferons parvenir une carte d'accès à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'accès avant l'Assemblée et êtes un actionnaire inscrit au 3 septembre 2015, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

Vote par internet – Registre des Actions suisse

Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code à usage unique indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'accès" ("*Order Admission Card*"). Votre code n'est valable qu'une seule fois et expire dès que vous vous déconnectez du portail.

Carte-réponse – Registre des Actions suisse

Cochez la case "Option 3" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite retourner votre Carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au 3 septembre 2015 au plus tard.

Vote par internet – Registre des Actions américain

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée.

Carte d'instruction – Registre des Actions américain

Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la Carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au 3 septembre 2015 au plus tard.

Puis-je demander à une autre personne de me représenter à l'Assemblée?

Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la Carte-réponse (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse) ou, si vous avez demandé une Carte d'instruction (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain), veuillez cocher la case de la Carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la Carte d'instruction. Que ce soit sur la Carte-réponse ou sur la Carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la Carte-réponse ou la Carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Logitech (pour la Carte-réponse), respectivement à Broadridge (pour la Carte d'instruction), en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 3 septembre 2015. Nous enverrons une carte d'accès au représentant que vous aurez désigné. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'accès à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant.

Si vous avez demandé et reçu une carte d'accès afin d'assister à l'Assemblée, vous pouvez également mentionner sur la carte d'accès que vous autorisez quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'accès dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.

Vous n'avez pas la possibilité de commander une carte d'accès pour votre représentant sur les sites internet de vote.

Puis-je vendre mes actions avant l'Assemblée si j'ai déjà voté?

Logitech n'empêche pas le transfert d'actions avant une assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le Registre des Actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du Registre des Actions le jeudi 3 septembre 2015 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de voter ces actions lors de l'Assemblée.

Si je donne procuration, puis-je changer mon vote après avoir voté ?

Vous pouvez modifier vos instructions par internet ou par courrier jusqu'au 3 septembre 2015. Vous pouvez également changer vos instructions en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code à usage unique et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur gymanager.ch/logitech ou en demandant une nouvelle Carte-réponse auprès de notre Registre des Actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com) et en soumettant cette nouvelle Carte-réponse. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain, vous pouvez révoquer vos instructions en fournissant de nouvelles instructions de vote sur www.proxyvote.com, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle Carte d'instruction. Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre Carte-réponse ou votre Carte d'instruction, à moins que vous votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

Vote par internet – Registre des Actions suisse

Après avoir reçu le nouveau code à usage unique, rendez-vous sur le site internet de vote gymanager.ch/logitech et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 3 septembre 2015 à 23h59 (Central European Time) ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Carte-réponse – Registre des Actions suisse

Si vous demandez une nouvelle Carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte-réponse et nous la retourner d'ici au 3 septembre 2015 au plus tard ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Vote par internet – Registre des Actions américain

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 3 septembre 2015 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time) ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Carte d'instruction – Registre des Actions américain

Si vous demandez une nouvelle Carte d'instruction (*Proxy Card*) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte d'instruction et la retourner à Broadridge d'ici au 3 septembre 2015 au plus tard ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Si je donne procuration, que se passe-t-il si je ne donne pas d'instructions de vote?

Vote par internet – Registre des Actions suisse

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site Internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.

Carte-réponse – Registre des Actions suisse

Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Carte d'instruction – Registre des Actions américain

Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Qui puis-je contacter pour poser des questions?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour voter vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-713-4220 ou à nous envoyer un email à l'adresse logitechIR@logitech.com.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AYANTS DROIT ECONOMIQUES AMERICAINS OU CANADIENS "*STREET NAME*"

Pourquoi ai-je reçu par courrier un document d'une page concernant la disponibilité du matériel de vote sur internet en lieu et place du matériel complet de vote?

Nous avons fourni l'accès à notre matériel de vote sur internet aux ayants droit économiques qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée américaine ou canadienne (ayants droit économiques "*street name*"). En conséquence, ces banques, trustees ou sociétés nommées transmettent une *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* (la "Notice") à ces ayants droit économiques. L'ensemble de ces actionnaires aura la possibilité d'accéder au matériel de vote sur un site internet mentionné dans la Notice ou de demander à recevoir un matériel complet de vote imprimé. Les indications quant à la manière d'accéder au matériel de vote sur internet ou d'en demander une copie imprimée sont mentionnées dans la Notice. De plus, les ayants droit économiques "*street name*" qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée américaine ou canadienne peuvent demander à recevoir le matériel de vote en version imprimée par courrier ou par e-mail de manière continue.

Comment puis-je obtenir un accès électronique au matériel de vote?

La Notice vous fournira des indications quant à la manière :

- d'accéder à notre matériel de vote sur internet pour l'Assemblée ; et
- de nous demander de vous envoyer à l'avenir le matériel de vote par courriel électronique.

Choisir de recevoir à l'avenir votre matériel de vote par courrier électronique nous épargnera les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents et réduira l'impact de notre Assemblée générale ordinaire sur l'environnement. Si, à l'avenir, vous décidez de recevoir notre matériel de vote par courrier électronique, vous recevrez l'année prochaine un courrier électronique contenant des instructions ainsi qu'un lien vers le matériel de vote et également un lien vers un site internet sur lequel des instructions de vote pourront être données. Votre décision de recevoir le matériel de vote par courrier électronique restera effective jusqu'à ce que vous la révoquiez.

Qui peut donner des instructions de vote pour l'Assemblée?

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée américaine ou canadienne ("ayant droit économique *street name*") au 10 juillet 2015 peuvent donner des instructions à l'organisation concernée sur la façon dont les droits de vote doivent être exercés. Logitech a pris des mesures pour qu'une société spécialisée dans la fourniture de services à des banques, des trustees et des sociétés nommées américaines et canadiennes procède à une réconciliation des positions en actions des ayants droit économiques *street name* américains et canadiens entre le 10 juillet 2015 et le 24 août 2015, date que Logitech a identifiée comme étant la dernière date possible pour une telle réconciliation. Il est prévu que ces mesures donnent lieu aux ajustements suivants: si une personne qui était un ayant droit économique *street name* américain ou canadien le 10 juillet 2015 donne des instructions de vote, mais vend ses actions par la suite avant le 24 août 2015, les instructions de vote données seront annulées. Si une personne qui était un ayant droit économique *street name* américain ou canadien au 10 juillet 2015 et qui avait donné des instructions de vote augmente ou réduit ultérieurement sa participation, mais est toujours un ayant droit économique au 24 août 2015, le nombre de droits de vote attribué à cette personne sera augmenté ou réduit pour refléter sa participation au 24 août 2015.

Si vous devenez un ayant droit économique *street name* après le 10 juillet 2015 par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nommée américaine ou canadienne, et que vous souhaitez voter lors de l'Assemblée générale ou donner des instructions de vote à un représentant, vous devez vous faire inscrire comme actionnaire. Vous pouvez devenir un actionnaire inscrit en contactant votre banque, trustee ou société nommée et en vous conformant à leurs instructions. Pour que votre inscription, la mise à disposition du matériel de vote ainsi que l'envoi de vos instructions de vote puissent intervenir en temps utile, nous vous encourageons à demander votre inscription dès que possible et avant le 3 septembre 2015.

Comment puis-je voter si je suis un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien?

Si vous êtes un ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" et que vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une procuration valable de l'organisme qui détient vos actions.

Si vous ne souhaitez pas participer personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par procuration. Vous pouvez donner vos instructions de vote par internet, par courrier postal ou par téléphone en vous conformant aux instructions mentionnées sur la Carte d'instruction (*Proxy Card*).

Que se passe-t-il si je ne donne pas d'instruction de vote spécifique?

Si vous êtes un ayant droit économique américain ou canadien d'actions détenues en "*street name*" et que vous ne donnez pas d'instruction de vote spécifique à votre banque, trustee ou société nommée, votre banque, trustee ou société nommée pourra, en application des règles de certaines bourses nationales ou régionales, voter sur certains points considérés comme usuels mais devra s'abstenir de voter sur les points de l'ordre du jour considérés comme étant non usuels. Si l'organisation qui détient vos actions ne reçoit pas d'instruction de vote de votre part sur la façon dont elle doit exercer les droits de vote sur des points de l'ordre du jour qui ne sont pas usuels, les droits de vote afférant à vos actions ne seront pas exercés et ne seront pas comptabilisés comme des voix exprimées dans le cadre du vote. Nous vous encourageons à donner des instructions de vote à l'organisation qui détient vos actions en suivant attentivement les instructions figurant dans la Notice. Nous nous attendons à ce que les points suivants de l'ordre du jour soient considérés comme n'étant pas usuels: Point 2 (vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants), Point 3 (emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende), Point 4 (décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2015), Point 5 (élections au Conseil d'administration), Point 6 (élection du Président du Conseil d'administration), Point 7 (élections au Comité de rémunération), Point 8 (approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016), Point 9 (approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017), Point 11 (élection du Représentant indépendant). Nous considérons tous les autres points comme étant usuels. L'abstention d'une banque (*broker non-votes*) sur un point de l'ordre du jour ne sera pas considérée comme une voix exprimée.

Dans quel délai mes instructions de vote doivent-elles être données?

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un négociant ou d'un autre dépositaire américain ou canadien, vous pouvez donner vos instructions de vote jusqu'au jeudi 3 septembre 2015 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time).

Puis-je changer mes instructions de vote après les avoir données?

Vous pouvez révoquer vos instructions et changer ces dernières en tout temps jusqu'au moment du vote final. Vous pouvez donner de nouvelles instructions par internet ou par téléphone (seule la dernière instruction communiquée par internet ou par téléphone avant l'Assemblée sera prise en compte), ou en signant et en retournant une nouvelle carte d'instruction portant une date ultérieure, ou encore en participant à l'Assemblée et en votant en personne, dans la mesure où vous êtes en possession d'une procuration (*legal proxy*) qui vous permet de participer à l'Assemblée et d'y voter. Toutefois, votre participation à l'Assemblée générale ordinaire n'aura pas pour effet d'annuler automatiquement vos instructions, à moins que vous votiez à l'occasion de l'Assemblée ou demandiez expressément et par écrit que vos instructions de vote antérieures soient révoquées.

Comment puis-je obtenir un exemplaire du matériel de vote séparé ou demander un exemplaire individuel pour mon ménage aux Etats-Unis ?

Nous avons adopté une procédure approuvée par la SEC appelée "*householding*" pour les actionnaires aux Etats-Unis. Selon cette procédure, les actionnaires qui ont la même adresse et le même nom de famille et qui n'obtiennent pas leur matériel de vote sous forme électronique recevront uniquement un exemplaire de la convocation et de notre rapport annuel, à moins qu'un ou plusieurs de ces actionnaires ne nous informe(nt) qu'il(s) souhaite(nt) continuer de recevoir des copies individuelles. Cette procédure réduit nos coûts d'impression et nos frais de port. Chaque actionnaire américain participant au *householding* aura toujours la possibilité d'accéder à ou de recevoir une carte de vote séparée.

Si vous désirez recevoir une convocation ainsi qu'un rapport annuel additionnels, nous vous prions de requérir la copie supplémentaire en contactant notre agent responsable des envois, à *Broadridge*, par téléphone au +1-866-540-7095 ou par e-mail à sendmaterial@proxymvote.com. Si certains actionnaires de votre ménage souhaitent recevoir une convocation et un rapport annuel séparés dans le futur, ils peuvent appeler notre groupe *investor relations* au +1-510-713-4220 ou écrire à *Investor Relations, 7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560, USA*. Ils peuvent également envoyer un e-mail à notre groupe *investor relations* à logitechIR@logitech.com. Les actionnaires qui ont plusieurs comptes à leurs noms ou qui partagent une adresse avec d'autres actionnaires peuvent nous autoriser à interrompre nos envois de plusieurs convocations et rapports annuels en appelant ou en écrivant à *investor relations*.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACTIONNAIRES QUI DETIENNENT LEURS ACTIONS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE BANQUE OU D'UN NEGOCIANT (EN DEHORS DES ETATS-UNIS OU DU CANADA)

Comment puis-je voter par procuration si mes actions sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Votre banque, trustee ou société nommée devrait vous inviter à lui communiquer vos instructions sur la façon dont elle doit exercer le droit de vote afférant à vos actions. Si tel n'est pas le cas, vous devez contacter votre banque ou négociant dépositaire pour lui communiquer vos instructions.

Dans quel délai dois-je transmettre mes instructions de vote si mes actions Logitech sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Les banques et négociants dépositaires invitent généralement leurs clients à leur communiquer leurs instructions dans un certain délai. En dehors des Etats-Unis et du Canada, ce délai échoit généralement deux à trois jours avant la date fixée par la société qui tient son Assemblée générale. Si vous détenez des actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire en dehors des Etats-Unis ou du Canada, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la banque ou du négociant concerné sur les délais pratiqués et à transmettre vos instructions de vote à ces institutions aussi rapidement que possible avant ce délai.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Propositions pour l'Assemblée

Le Conseil ne fera pas d'autres propositions et n'a pas de raison de penser que des tiers feront d'autres propositions pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si vous êtes un actionnaire inscrit au Registre des Actions:

Vote par internet – Registre des Actions suisse

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site Internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.

Carte-réponse – Registre des Actions suisse

Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez en utilisant le site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Carte d'instruction – Registre des Actions américain

Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Si vous êtes l'ayant droit économiques d'actions détenues en "*street name*" aux Etats-Unis ou au Canada et que d'autres propositions sont soumises de manière régulière au vote lors de l'Assemblée alors que vous avez donné des instructions de vote discrétionnaires sur votre carte d'instruction, par internet ou par d'autres systèmes de vote autorisés ou que vous n'avez pas donné d'instructions spécifiques, vos droits de vote seront exercés sur ces points conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Sollicitation de procurations

Nous ne prévoyons pas d'engager une société spécialisée dans la sollicitation de procurations. Il est possible que certains administrateurs, directeurs et collaborateurs de Logitech sollicitent des procurations personnellement ou par poste, téléphone, courrier électronique ou de toute autre manière sans recevoir de rémunération supplémentaire. Aux Etats-Unis, nous devons demander aux banques et sociétés nommées qui détiennent des actions en leur nom de communiquer notre matériel de vote aux ayants droit économiques des actions détenues, et nous sommes tenus de défrayer ces banques et sociétés nommées pour les frais engendrés par ces démarches selon un tarif prévu par la loi.

Enregistrement des votes

Les représentants d'au moins deux banques suisses agiront en qualité de scrutateurs lors de l'Assemblée. Suivant l'usage pour les sociétés suisses, notre Registre des Actions établira la liste des instructions de vote qui auront été reçues des actionnaires inscrits avant la date de l'Assemblée.

Propositions d'actionnaires et nomines

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2015

Nos statuts permettent à un ou plusieurs actionnaires qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses, de requérir l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires. Notre Conseil d'administration doit inclure une telle proposition dans la convocation à l'Assemblée. L'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être requise par écrit auprès du Conseil d'administration en indiquant la proposition. En ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire de 2015, le délai pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour a expiré le 9 juillet 2015. En outre, le droit suisse permet à tout actionnaire inscrit ou à toute personne ayant reçu une procuration valide de la part d'un actionnaire inscrit de faire avant ou lors de l'Assemblée des propositions alternatives sur des points figurants à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2015.

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2016

Nous prévoyons de tenir notre Assemblée générale ordinaire 2016 le ou autour du 7 septembre 2016. L'Invitation et Document d'Information relatifs à l'Assemblée générale 2016 seraient, ainsi, envoyés le ou aux environs du 22 juillet 2016. Un actionnaire inscrit qui satisfait aux exigences de participation minimale figurant dans les statuts peut demander qu'un point soit porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2016 en présentant une requête écrite et en indiquant les objets de discussion et les propositions au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 8 juillet 2016 au plus tard. En outre, si vous êtes un actionnaire inscrit et satisfaites aux exigences de participation minimale prévues par la règle 14a-8 du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (la "Loi de 1934"), vous pouvez soumettre une proposition au Conseil d'administration en vue de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2016 en remettant une requête dans ce sens ainsi qu'une description de la proposition au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 26 mars 2016 au plus tard. La proposition devra satisfaire aux exigences de la règle 14a-8 de la Loi de 1934, qui énumère les conditions auxquelles une telle proposition doit satisfaire pour être incluse dans le matériel de vote établi par la société selon la réglementation américaine sur les valeurs mobilières. Selon les statuts de Logitech, seuls les actionnaires inscrits sont considérés comme étant des actionnaires de Logitech. En conséquence, si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous n'êtes pas habilité à présenter des propositions pour l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Propositions de candidats au Conseil d'administration

Les propositions de candidats au Conseil d'administration par des actionnaires inscrits doivent être faites conformément aux règles régissant les propositions d'actionnaires mentionnées ci-dessus.

Dispositions pertinentes des statuts

La disposition des statuts concernant le droit d'un ou de plusieurs actionnaires inscrits qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires peut être consultée sur notre site internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>. Vous pouvez aussi contacter le Secrétaire du Conseil d'administration de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis pour obtenir une copie de la disposition pertinente de nos statuts.

PROPOSITIONS ET EXPLICATIONS

A. RAPPORT

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

La Direction de Logitech International S.A. donnera un rapport sur les opérations de la Société pour l'exercice 2015 lors de l'Assemblée générale ordinaire.

B. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SOUMIS AU VOTE

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2015

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2015.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2015 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à disposition de tous les actionnaires inscrits à ou avant la date de cette Invitation et Document d'Information. Le rapport annuel contient également le rapport de l'organe de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes statutaires, le Rapport de rémunération de Logitech établi conformément à l'ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (l'"Ordonnance Minder"), le rapport de l'organe de révision sur le Rapport de rémunération, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus sur internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration convoquera une Assemblée générale extraordinaire pour permettre aux actionnaires de reconsidérer cette proposition. L'approbation de cette proposition ne constitue pas une approbation ou un rejet des points particuliers mentionnés dans le rapport annuel ou les comptes annuels ou statutaires pour l'exercice 2015.

KPMG AG, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve que l'Assemblée générale ordinaire de Logitech approuve les comptes consolidés de Logitech ainsi que les comptes statutaires de Logitech International S.A. KPMG AG est parvenue à la conclusion que "les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2015 donnent, de manière générale, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (*U.S. GAAP*) et en conformité avec le droit suisse". KPMG AG est parvenue à la même conclusion et a confirmé que les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par la législation suisse.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2015.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2015.

Explication

Lors des Assemblées générales ordinaires 2009 et 2010, le Conseil d'administration a demandé volontairement aux actionnaires d'approuver les principes, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, tels qu'exposés dans le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération, conformément à l'évolution de la bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse et aux Etats-Unis. Cette proposition, connue sous le nom de "*say-on-pay*", a donné à nos actionnaires la possibilité de s'exprimer sur nos rémunérations en général. Les actionnaires ont soutenu notre philosophie, ainsi que nos politiques et pratiques en matière de rémunération en 2009, 2010 puis chaque année depuis lors.

Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif "*say-on-pay*" est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le *proxy statement*, y compris Logitech. Lors de cette Assemblée générale, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder à ce vote annuellement. Par conséquent, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", les tableaux résumant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives. Ce vote ne concerne pas des points spécifiques de la rémunération ou des membres spécifiques des organes dirigeants ; il s'agit plutôt d'un vote sur la rémunération des membres des organes dirigeants en général ainsi que sur les principes, la politique et les pratiques de rémunération décrits dans le Rapport de rémunération.

Ce vote *say-on-pay* est consultatif et, par conséquent, il n'engage pas le Conseil d'administration. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le *proxy statement*. Ce vote est par conséquent indépendant et s'ajoute au vote contraignant sur la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016 tel que prévu au Point 8 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017 tel que prévu au Point 9 ci-dessous. Toutefois, ce vote *say-on-pay* nous fournira des informations concernant le sentiment de nos actionnaires par rapport aux principes, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération pourra prendre en considération dans le futur. Le Comité de rémunération prendra en considération d'éventuels résultats négatifs importants et cherchera à en comprendre les raisons.

Comme indiqué dans la section "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération 2015 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à :

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir le niveau de talent nécessaire pour créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- maintenir un équilibre entre la rémunération fixe et variable et faire dépendre une partie importante de la rémunération des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque inappropriées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter l'appréciation du Comité de rémunération du rôle et de la performance passée d'un membre de la Direction par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération annexé à la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information. Le Rapport de rémunération de Logitech décrit également les principes directeurs et les risques liés au programme de rémunération, ainsi que la rémunération versée pour l'exercice 2015.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs cadres et collaborateurs, nous pensons qu'il ne s'agit pas de la seule raison pour laquelle des cadres et collaborateurs exceptionnels décident de rejoindre Logitech et d'y rester, ou de travailler dur pour obtenir des résultats favorables aux actionnaires. Le Comité de rémunération et la

Direction estiment qu'un environnement de travail attrayant et un cadre dans lequel les directeurs et employés peuvent se développer, exprimer leur potentiel et faire la différence constituent des éléments essentiels du succès de Logitech dans l'embauche, la motivation et la rétention de ses directeurs et employés.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter, sur une base consultative, **en faveur** de la décision consultative suivante :

"La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", les tableaux résumant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives sont approuvés. "

Point 3

Emploi du bénéfice résultant du bilan et déclaration d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose que CHF 449,500,812 (soit approximativement USD 462,221,685 selon le taux de change au 31 mars 2015) du bénéfice résultant du bilan reporté soient affectés comme suit:

	<u>L'année s'est terminée</u> <u>le 31 mars 2015</u>	
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2015	CHF	449,500,812
Dividendes proposés ¹	CHF	(82,661,493)
<hr/>		
Bénéfice non distribué à reporter ¹	CHF	366,839,319

Le Conseil d'administration propose la distribution d'un dividende brut total d'approximativement CHF 82,661,493, basé sur le montant de dividende brut total de USD 85,000,000 approuvé par le Conseil d'administration et sur le taux de change au 31 mars 2015, soit approximativement CHF 0.5025 par action (approximativement USD 0.5167).¹

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement du dividende d'approximativement CHF 0.5025 par action (ou approximativement CHF 0.3266 par action après déduction, le cas échéant, de 35% d'impôt anticipé) interviendra le ou aux alentours du 22 septembre 2015 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture (qui sera le ou aux alentours du 21 septembre 2015). Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 17 septembre 2015.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2015 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société faitière du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut d'approximativement CHF 0.5025 par action représente une augmentation d'approximativement 91% par rapport à l'année précédente, suite à l'important flux de trésorerie de l'exercice provenant des activités d'exploitation, et est une indication de la confiance que place le Conseil d'administration dans le futur de la Société. Depuis l'année 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit de proposer un tel dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par les auditeurs statutaires de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver le bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice résultant du bilan, y compris le paiement d'un dividende d'approximativement CHF 0.5025 par action pour l'année 2015.¹¹

Point 4

Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2015

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2015.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 5 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invités à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2015 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2015 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de six mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions et sans tenir compte des voix des membres du Conseil d'administration ou des membres de la Direction de Logitech.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2015.

Point 5

Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015.

Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil propose d'élire les dix personnes mentionnées ci-dessous en qualité d'administrateur pour une période d'une année, commençant lors de l'Assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2015. Sept candidats sont actuellement membres du Conseil d'administration. Leur mandat arrivera à échéance à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2015. Les trois autres candidats ont été recommandés par le Comité de nomination du Conseil d'administration et approuvés par le Conseil comme candidats au Conseil en juin 2015. La candidature du Dr. Bugnion comme candidat au Conseil a été recommandée par notre directeur, M. Daniel Borel, ainsi que par la société suisse Korn Ferry spécialisée dans la recherche de dirigeants. La candidature de Mme Sue Gove comme candidate au Conseil a été recommandée par Russell Reynolds, une société spécialisée dans la recherche de dirigeants. La candidature du Dr. Lung Yeh en qualité de candidat au Conseil a été recommandée par notre directeur et président du Comité de nomination, M. Kee-Lock Chua. Mme Monika Ribar and M. Matthew Bousquette, qui ont été au service de la Société en qualité de membres du Conseil

¹¹ Calculs basés sur un dividende brut total de USD 85,000,000 (approximativement CHF 82,661,493 basé sur le taux de change de CHF 1 = USD 1.0283 du 31 mars 2015) ou d'approximativement USD 0.5167 par action (approximativement CHF 0.5025 par action basé sur le taux de change au 31 mars 2015), sous réserve d'un dividende brut total maximum égal au bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2015. Les approximations par action sont basées sur un total de 164,481,799 actions en circulation au 31 mars 2015, déduction faite des actions propres détenues par la Société. Sous réserve du montant maximum du dividende brut total, le dividende proposé en francs suisses lors de l'Assemblée générale ordinaire 2015 de Logitech sera basé sur un montant de USD 85,000,000 et sur le taux de change effectif au jour de l'Assemblée générale ordinaire 2015 de Logitech. Toutes les actions émises donnent droit au paiement du dividende, à l'exception des actions propres détenues par Logitech International SA au jour précédant la distribution.

d'administration durant onze ans, respectivement dix ans, ont décidé de se retirer et de ne pas se présenter à leur réélection. M. Daniel Borel, le co-fondateur et ancien Directeur Général et Président de la Société, est membre du Conseil depuis 27 ans et a décidé de se retirer et de ne pas se présenter à sa réélection.

La durée des fonctions prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse, les membres du Conseil ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont élues, le Conseil sera composé de dix membres. Le Conseil n'a pas de raison de penser que l'un ou l'autre des candidats ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle d'administrateur s'il est élu.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités de la Direction générale de Logitech, nous vous prions de vous référer à la section « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.A Réélection de M. Kee-Lock Chua

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Kee-Lock Chua au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Chua, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 34 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.B Réélection de M. Bracken Darrell

Proposition: Le Conseil d'administration propose que le Directeur Général de la Société, M. Bracken P. Darrell, soit réélu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Darrell, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 34 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.C Réélection de Mme Sally Davis

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Sally Davis en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Davis, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 35 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.D Réélection de M. Guerrino De Luca

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guerrino De Luca en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. De Luca, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 35 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.E Réélection de M. Didier Hirsch

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Didier Hirsch en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Hirsch, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 36 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.F Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Dr. Neil Hunt en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Dr. Hunt, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 36 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.G Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Dimitri Panayotopoulos en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Panayotopoulos, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » à la page 37 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

5.H Election du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Dr. Edouard Bugnion soit élu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Edouard Bugnion est Professeur à la faculté d'Informatique et Communications à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Avant de rejoindre l'EPFL en août 2012, Dr. Bugnion a été l'un des fondateurs de la société Nuova Systems, Inc., une société spécialisée dans le développement de solutions pour les centres de données. Au sein de Nuova Systems, il a travaillé en tant que *Chief Technology Officer* d'octobre 2005 à mai 2008. Nuova Systems a été fondée et acquise par Cisco Systems, Inc., un leader mondial sur le marché des produits et services liés au réseau Internet. Dr. Bugnion a travaillé pour Cisco en tant que *Vice President and Chief Technology Officer of Cisco's Server Access and Virtualization Business Unit* de mai 2008 à juin 2011. Avant de rejoindre Nuova, Dr. Bugnion a été l'un des fondateurs de VMware, une société leader dans le domaine des logiciels de virtualisation, au sein de laquelle il a occupé différentes fonctions, y compris celle de *Chief Technology Officer*, de 1998 à 2005. Dr. Bugnion est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH Zürich), d'un Master de l'Université de Stanford et d'un doctorat de l'Université de Stanford dans le domaine des sciences de l'informatique. Il est âgé de 45 ans et est citoyen suisse et américain.

La grande expertise du Dr. Bugnion en matière de technologie, de développement de logiciels et de "clouds", ainsi que son expérience dans la fondation et la direction de sociétés technologiques apporte au Conseil d'administration de l'expertise en matière de technologie et de stratégie de produits ainsi qu'en matière de direction.

Le Conseil d'administration a décidé qu'il agirait en qualité d'administrateur indépendant.

5.I Election de Mme Sue Gove

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Mme Sue Gove soit élue au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Sue Gove est Présidente d'Excelsior Advisors, LLC, une société de consulting et de conseils en matière de vente. Avant de fonder Excelsior Advisors en août 2014, Mme Gove était Directrice générale de Golfsmith International, une société spécialisée dans la vente de matériel de golf, d'octobre 2012 à avril 2014 et Présidente de février 2012 à avril 2014. Au sein de Golfsmith, elle a également travaillé en tant que *Chief Operating Officer* de septembre 2008 à octobre 2012, *Chief Financial Officer* de mars 2009 à juillet 2012 et *Executive Vice President* de septembre 2008 à février 2012. Avant de rejoindre Golfsmith, Mme Gove était consultante indépendante et a conseillé des sociétés privées actives dans la vente spécialisée de 2006 à 2008, notamment Prentice Capital Management, LP d'avril 2007 à mars 2008 et Alvarez and Marsal Business Consulting, L.L.C. d'avril 2006 à mars 2007. Mme Gove a travaillé pour Zale Corporation, une société leader dans la vente de bijoux, de 1980 à 2006, notamment en qualité de *Chief Operating Officer* d'août 2002 à mars 2006, *Chief Financial Officer* de décembre 1997 à février 2003 et a été membre du Conseil d'administration de septembre 2004 à mars 2006. Elle est actuellement membre du Conseil d'administration d'Iconix Brand Group, une société spécialisée dans les licences et le marketing de marques pour les marchés grand public, et d'AutoZone, Inc., une société leader dans la vente et la distribution de pièces de rechange et d'accessoires pour automobiles. Mme Gove est titulaire d'un *Bachelor of Business Administration* de comptabilité de l'Université du Texas à Austin. Elle est âgée de 56 ans et est citoyenne américaine.

Mme Gove bénéficie d'une grande expérience en matière de direction dans le domaine de la vente internationale, du marketing, de la commercialisation et des échanges au niveau mondial et apporte au Conseil d'administration de l'expertise en matière de direction ainsi que de l'expérience en matière stratégique et financière. Mme Gove apporte également son expérience du fait de ses mandats actuels au sein du Conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au public.

Le Conseil d'administration a décidé qu'elle agirait en qualité d'administratrice indépendante et qu'elle remplit les conditions pour agir en qualité d'expert financier du Comité d'Audit.

5.J Election du Dr. Lung Yeh

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Dr. Lung Yeh soit élu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Lung Yeh est Managing Director auprès de Enspire Capital, une société d'investissement privée basée à Singapour focalisant ses investissements dans les domaines de la technologie, des médias, des télécommunications, d'internet et de la technologie mobile dans la Silicon Valley, en Chine, à Taïwan, à Hong Kong et à Singapour. Avant de rejoindre Enspire Capital en 2004, Dr. Yeh a été *Vice President of Business Development* auprès de Centrality Communications, Inc., une société leader dans la fourniture de plateformes GPS semi-conductrices destinées aux appareils mobiles à haute fonctionnalité, de 2003 à 2004, fondateur et *Chief Executive Officer* auprès de Pico Communications Inc., un fournisseur de solutions d'accès intégré et de réseaux Bluetooth et d'internet mobile, de 1999 à 2003, *Vice President of the Communication and Internet Division* auprès de Creative Labs Ltd., une société leader dans les produits de divertissement digital, de 1993 à 1998, fondateur et *Chief Executive Officer* auprès de ShareVision Technology, Inc., une société active dans le domaine de la vidéo conférence, de 1991 à 1993 et a occupé différentes positions technique et de gestion au sein d'Apple Inc., NYNEX et Kodak, de 1985 à 1991. Dr. Yeh est titulaire d'un *Bachelor of Science in Electrical Engineering* de l'Université Nationale Chiao Tung et d'un doctorat en *Electrical Engineering* de l'Université du Wisconsin - Madison. Il est âgé de 59 ans et est de nationalité américaine.

Dr. Yeh dispose d'une grande expérience en matière d'investissement et de direction en qualité d'investisseur actif en Asie et aux Etats-Unis dans les multimédias, la technologie sans fil et les communications, ainsi qu'en qualité de fondateur et d'ancien Directeur général de plusieurs sociétés technologiques. Il apporte au Conseil d'administration son expertise en matière de direction, de développement des affaires et de connaissances globalisées.

Le Conseil d'administration a décidé qu'il agirait en qualité d'administrateur indépendant.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

FRANCAIS

Point 6

Election du Président du Conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le Président du Conseil d'administration soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale pour une période d'une année prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Guerrino De Luca en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection de M. Guerrino De Luca en tant que Président du Conseil d'administration.

Point 7

Elections au Comité de rémunération

Notre Comité de rémunération est actuellement composé de quatre membres, dont deux qui ne se présentent pas à leur réélection au Conseil d'administration. Suite à la modification du droit commercial suisse le 1^{er} janvier 2014, les membres du Comité de rémunération doivent être élus annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent être élus en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose d'élire les trois personnes mentionnées ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération pour une période d'une année. Deux des candidats sont actuellement membres du Comité de rémunération. Les trois candidats sont indépendants, tel que requis par la Charte du Comité de rémunération et conformément aux exigences des règles de cotation de la bourse Nasdaq, à la définition de l'administrateur externe selon la section 162(m) du *U.S. Internal Revenue Code* de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "administrateur non-employé" pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'*U.S. Securities and Exchange Commission*, et à la règle 10C(b)(1) du *U.S. Securities Exchange Act* de 1934, telle que modifiée.

La durée du mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

7.A Réélection de Mme Sally Davis

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Sally Davis au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Davis, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 35.

7.B Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Dr. Neil Hunt au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Dr. Hunt, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 36.

7.C Election de M. Dimitri Panayotopoulos

Proposition: Le Conseil d'administration propose d'élire M. Dimitri Panayotopoulos au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Panayotopoulos, veuillez-vous référer au point « *Corporate Governance and Board of Directors Matters* » de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 37.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 8

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 4,600,000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016 (l'Année de Service 2015 - 2016), sous réserve d'un ajustement dû aux variations du taux de change applicable.¹

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération du Conseil d'administration doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(a), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Cela requiert que le vote contraignant sur la rémunération du Conseil d'administration soit indépendant et s'ajoute au vote *say-on-pay* consultatif et non-contraignant prévu au point 2 ci-dessus.

Selon les statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilité de gestion déléguées consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions et des valeurs mobilières est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi.

Selon l'article 19 bis, paragraphe 2, des statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui assument des responsabilités de gestion déléguées (c'est-à-dire des membres exécutifs du Conseil d'administration) est structurée de la même manière que la rémunération des membres de la Direction.

Le montant proposé de maximum CHF 4,600,000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

Pour ce qui concerne les huit membres non-exécutifs du Conseil d'administration:

- Paiements en espèces d'un montant maximum d'approximativement CHF 900,000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services fournis au Conseil d'administration et aux comités ainsi que les frais de déplacement.
- Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum d'approximativement CHF 1,200,000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum d'approximativement CHF 300,000.

Pour ce qui concerne les membres exécutifs du Conseil d'administration:

- Salaire de base brut d'un montant maximum de CHF 490,000.²
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de CHF 980,000.² La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les employés à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Le montant maximum proposé pour le bonus fondé sur la performance suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance.

¹ Pour chaque augmentation de 0.01 du taux de change du franc suisse face au U.S. Dollar au-dessus du niveau présumé de USD 1.0784 pour CHF 1.00, le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration augmentera de CHF 21,000 pour l'Année de Service 2015 - 2016. Cet ajustement reflète le fait que la rémunération de notre Président, qui est comprise dans le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration, est fixée en U.S. Dollars.

² La rémunération de M. De Luca est fixée en U.S. Dollars. Les montants estimés en U.S. Dollars et utilisés dans le cadre de ces hypothèses ont été convertis selon un taux de change présumé de USD 1.0784 pour CHF 1.00 fondé sur le taux de change moyen entre avril 2014 à mars 2015 (12 mois).

- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de CHF 650,000.² Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"), de *time-based restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres instruments financiers prévus dans les plans de participation applicables. La valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments financiers octroyés en tant que primes incitatives à base de titres est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi. Le montant maximum proposé pour les primes incitatives à base de titres suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance et l'acquisition complète des primes fondées sur l'écoulement du temps (*time-based*).
- Autre rémunération d'un montant maximum de CHF 80'000.² Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour l'utilisation de véhicules, les services liés à la préparation de déclarations fiscales, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des réductions dans le cadre de plans d'achat d'actions destinés aux employés, des primes de groupe pour l'assurance vie, la prise en charge de frais de déménagement, la prise en charge de frais de voyage en lieu et place des frais de déménagement, des contributions définies au plan de retraite et d'autres avantages.

Le membre exécutif du Conseil d'administration à qui la rémunération proposée ci-dessus s'applique est M. Guerrino De Luca, le Président de la Société. En sa qualité de membre de la Direction, M. Bracken Darrell n'a pas droit à une rémunération pour ses services auprès du Conseil d'administration de la Société.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 4,600,000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016, sous réserve d'un ajustement tel que décrit dans la proposition.

Point 9

Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 19,200,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017, sous réserve d'un ajustement dû aux variations du taux de change applicable.¹

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération de la Direction de la Société doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(b), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice social. Du fait que l'Assemblée générale ordinaire 2015 a lieu au milieu de l'exercice social 2016 de Logitech, le prochain exercice social pertinent est l'exercice 2017. Cela requiert par ailleurs que le vote contraignant sur la rémunération de la Direction soit indépendant et s'ajoute au vote *say-on-pay* consultatif et non-contraignant prévu au point 2 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de MM. Bracken Darrell (*President et Chief Executive Officer*), Vincent Pilette (*Chief Financial Officer*), Marcel Stolk (*Senior Vice President, Consumer Computing Platforms Business Group*) et L. Joseph Sullivan (*Senior Vice President, Worldwide Operations*).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, les risques liés au programme de rémunération, la conception du programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2015 sont exposés dans le Rapport de rémunération.

¹ Pour chaque diminution de 0.01 du taux de change du franc suisse face au U.S. Dollar en-dessous du niveau présumé de USD 1.0784 pour CHF 1.00, le montant global maximum de la rémunération de la Direction augmentera de USD 27,000 pour l'exercice 2017. Cet ajustement reflète le fait que la rémunération de l'un des membres de la Direction est fixée en francs suisses.

Le montant proposé de maximum USD 19,200,000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout :

- Salaire de base brut d'un montant maximum de USD 2,450,000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 4,900,000. La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les directeurs à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Pour l'exercice 2017, il est attendu que le bonus continue de varier entre 0% et 200% de l'objectif incitatif du directeur. Le montant maximum proposé pour le bonus fondé sur la performance pour l'exercice 2017 suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance.
- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de USD 11,300,000. Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"), de *time-based restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres instruments financiers prévus dans les plans de participation applicables. La valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments financiers octroyés en tant que primes incitatives à base de titres est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi. Le montant maximum proposé pour les primes incitatives à base de titres suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance et l'acquisition complète des primes fondées sur l'écoulement du temps (*time-based*).
- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 550,000. Les autres rémunérations comprennent des indemnités pour l'utilisation de véhicules, les services liés à la préparation de déclarations fiscales, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des réductions dans le cadre de plans d'achat d'actions destinés aux employés, des primes de groupe pour l'assurance vie, la prise en charge de frais de déménagement, la prise en charge de frais de voyage en lieu et place des frais de déménagement, des contributions définies au plan de retraite et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les directeurs. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à garantir de la flexibilité pour couvrir les éléments de rémunération pertinents.

Le montant effectivement payé aux membres de la Direction pour l'exercice 2017 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 19,200,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2017, sous réserve d'un ajustement tel que décrit dans la proposition.

Point 10

Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2016

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour une période d'une année et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2016 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG AG est proposée pour une nouvelle période d'une année en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. KPMG AG a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'audit a également nommé KPMG LPP, la filiale américaine de KPMG AG, en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2016 pour le *reporting* selon la législation américaine sur les valeurs mobilières. Les statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LPP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant. Cependant, Logitech soumet la nomination de KPMG LPP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LPP durant l'année si le Comité devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG AG et KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2015, ainsi que d'autres informations concernant KPMG AG et KPMG LLP, figurent sous la rubrique "*Independent Auditors*" et "*Report of the Audit Committee*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

Des membres de KPMG AG seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire. Ils pourront y faire une déclaration et répondre à vos questions.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Point 11

Réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le représentant indépendant des actionnaires (Représentant indépendant) soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale ordinaire pour une période d'un an prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Explication

Les actionnaires peuvent soit représenter leurs actions eux-mêmes ou les faire représenter par un tiers, que ce tiers soit actionnaire ou non, si ce dernier reçoit une procuration écrite. Conformément au droit suisse, chaque actionnaire peut être représenté à l'Assemblée générale par le Représentant indépendant, Me Béatrice Ehlers, ou par un tiers muni d'une procuration. Me Ehlers est notaire et elle a déjà servi en qualité de Représentant indépendant lors de précédentes assemblées générales ordinaires.

Selon le droit suisse des sociétés, le Représentant indépendant doit satisfaire à des exigences strictes d'indépendance. En l'absence d'instruction, le Représentant indépendant doit s'abstenir de voter. Des instructions générales de votes peuvent être données en rapport avec une assemblée générale particulière en relation avec des points de l'ordre du jour ou des objets qui n'ont pas été divulgués dans l'invitation à l'assemblée générale.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de Me Béatrice Ehlers en qualité de Représentant indépendant.